There are no translations available.

**Anciens de la chaussure ou pas, homme ou femme, si vous êtes passionné d'histoire, si vous êtes bricoleur, habitué à vous occuper d'enfants ou simplement prêt à donner un coup de main, vous pouvez rejoindre l'association en tant que membre bienfaiteur ou bénévole actif !**

**En 1992**, d'anciens professionnels de la chaussure, soucieux de sauvegarder le patrimoine matériel et immatériel de ce milieu, souhaitent transformer un ancien atelier de fabrication en un lieu de mémoire.

**De 1992 à 1995**, une association de préfiguration est créée pour réfléchir à la fois au contenu et à la présentation des différents éléments de ce musée.

Pendant que les travaux de restauration de l'ancienne usine Morinière-Ripoche (1919-1990) sont entrepris par la commune de St André de la Marche, des commissions sont mises en place : mémoire, matériel, animation.

Les institutions ainsi que les personnes compétentes et motivées furent sollicitées.

L'association compte aujourd'hui une quarantaine de membres dont une dizaine de bénévoles actifs. Tous sont passionnés et beaucoup sont d'anciens ouvriers ou patrons de l'industrie de la chaussure.

Chacun avec son expérience apporte son aide dans le fonctionnement du musée: les techniciens assurent la maintenance des machines, les commerciaux entretiennent les liens avec les usines en activité, les cordonniers apportent leurs conseils techniques, et certains assurent les visites guidées ainsi que la trésorerie.

L'association possède une collection de machines, outils, chaussures et documents sur la thématique de la chaussure qui ne cesse de s'étoffer par le biais d'achats mais également grâce aux dons de particuliers et d'entreprises.

Bien entendu, le musée ne pourrait continuer de vivre sans le généreux concours de la collectivité et de mécénats d'entreprises qui permettent chaque année d'appuyer financièrement l'association qui gère la structure.

***Reconnue d'intérêt général, l'association délivre à tout bienfaiteur et adhérent un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôt à hauteur de 66% du don déposé.***